



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 – 088 du 19 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – F. DEHON

MM. B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY – P. GORGUET – B. BRONNIART – J. WEEXSTEEN – B. CAILLE – F. SELIER – M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – H. COPIN – L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS

M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES

M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE

M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT

Objet : Environnement - SAGE de la Sensée – Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau.

La séance ouverte, Monsieur le Président souligne que la majeure partie du territoire intercommunal est situé dans le bassin versant de la Sensée.

Monsieur le Président expose ensuite le rôle de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en tant qu'instance locale de concertation chargée d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Cette commission définit des axes de travail, recherche les moyens de financement et organise la mise en œuvre du SAGE.

Monsieur le Président indique ensuite que la composition de cette commission fait l'objet d'un arrêté préfectoral et qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'ensemble des membres. La Communauté de Communes du Sud-Artois est membre de cette commission et, à ce titre, est représentée par un délégué.

Monsieur le Président rappelle la délibération 2018-027 en date du 15 mars 2018 par laquelle le conseil de communauté a élu Monsieur Michel BLONDEL en tant que représentant de la Communauté de Communes du Sud-Artois à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée.

Monsieur BLONDEL ayant été désigné au titre des membres nommés par l'association des maires du Pas-de-Calais, il ne peut remplir le rôle de délégué de l'intercommunalité. Il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Communauté de Communes du Sud-Artois pour la période 2018-2024.

Monsieur le Président fait appel de candidature.

Monsieur Jean Paul BOUSSEMARD se déclare candidat à ce poste.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à la désignation de ce représentant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'élire en tant que représentant de la Communauté de Communes du Sud-Artois à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Sensée :

Monsieur Jean-Paul BOUSSEMARD, maire de Noreuil, Conseiller Communautaire, Membre du bureau de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 19 juin 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

2018-088- 19/06/2018
Environnement - SAGE de la Sensée -
Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 09/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/07/2018

Pour copie conforme

- Le 19/06/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

